APPEL DE CANDIDATURES

THÉMATIQUE

MUSIQUE DE CHŒUR

Chœur a cappella et jusqu'à quatre instruments supplémentaires et/ou solistes

COMMANDE AZRIELI DE MUSIQUE CANADIENNE

PARTENAIRE DE PERFORMANCE

LE CHŒUR DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL

DATE LIMITE : VENDREDI 5 MAI 2023

Nous acceptons les demandes **en ligne** au https://azrielifoundation.getacceptd.com

CRÉÉS EN 2014 À L'INITIATIVE DE LA FONDATION AZRIELI, LES PRIX AZRIELI DE MUSIQUE (PAM) ONT POUR VOCATION DE FAVORISER LA DÉCOUVERTE, LA CRÉATION, L'INTERPRÉTATION ET LA CÉLÉBRATION DE L'EXCELLENCE DANS LA COMPOSITION MUSICALE.

LA COMMANDE AZRIELI DE MUSIQUE CANADIENNE

La Commande Azrieli de musique canadienne est un concours ouvert aux compositeurs canadiens ou résidents permanents qui a pour but de susciter une réflexion aussi bien créatrice que critique sur les complexités de composer une musique de concert canadienne*.

**Veuillez prendre note de la définition proposée par la Fondation sur ce qui constitue une musique de concert canadienne afin de vous assurer que la candidature corresponde bien aux critères exigés.*

Ce prix, décerné tous les deux ans sur concours, octroie 50 000 $ CAD au compositeur qui propose une réponse à ce défi en faisant preuve de grande finesse artistique, de maîtrise technique et d'expertise professionnelle.

L'œuvre musicale qui fera l'objet de cette commande :

- sera interprétée en première mondiale par Le Chœur de l'Orchestre symphonique de Montréal à l'occasion du Concert gala des PAM, à la mi-octobre 2024 ;
- recevra deux premières internationales subséquentes ; et
- fera l'objet d'un enregistrement enregistré professionnellement pour un futur lancement commercial.

Le lauréat sera invité à assister aux répétitions, à la représentation et à l'enregistrement de l'œuvre primé. De plus, le compositeur sera célébré lors du Concert gala des PAM à Montréal.

La valeur des prix liés à la Commande Azrieli de musique canadienne totalise plus de 200 000 $ CAD.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Les compositeurs ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent peuvent soumettre leur candidature.
- Les compositeurs de tous âges, croyances religieuses, origines, genres et niveaux d'expérience peuvent soumettre leur candidature.
- Pour être admissibles, les compositeurs doivent démontrer dans leur proposition la pertinence de la composition proposée est conforme au thème du prix, soit la célébration de l'excellence de la nouvelle musique canadienne.
- Les propositions explorant des matériaux culturels se trouvant à l'extérieur de la culture d'origine du compositeur sont admissibles, pourvu que la proposition fasse preuve d'une approche à la fois respectueuse et responsable, et ne donne pas lieu à de l'appropriation culturelle.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

Veuillez noter que tous les documents et les supports audio doivent être soumis électroniquement via le formulaire de candidature en ligne avant le vendredi 5 mai 2023.

Tous les dossiers de candidature doivent comprendre :

- un formulaire de candidature dûment rempli ;
- un curriculum vitæ (CV) à jour, exposant clairement la formation du candidat, son expérience, ses prestations scéniques et les prix remportés ;
- une liste d'œuvres d'une page détaillant une sélection clé d'œuvres musicales originales et achevées du compositeur, leurs dates de création et leurs enregistrements, le cas échéant ;

- une proposition écrite (ne devant pas dépasser 1000 mots) décrivant l'œuvre proposée, y compris toute information technique et esthétique jugée pertinente, de même qu'une explication de la pertinence de l'œuvre proposée au thème du Prix ;
- une preuve de la permission d'employer tout matériau culturel (texte, musique, enregistrement audio, etc.) susceptible d'apparaître dans l'œuvre achevée, si ces matériaux ne sont pas créés par le candidat lui-même; et
- la partition et l'enregistrement audio de deux œuvres musicales du compositeur :
  - Les exemples choisis devraient témoigner de la capacité du compositeur à écrire de la musique de chœur.
  - Les partitions doivent être soumises sous format PDF, et les enregistrements audio sous format MP3.
  - Des enregistrements MIDI ou de réduction pour piano peuvent être soumis dans les cas où il n'existe pas d'enregistrements audio des pièces jouées en direct.
- Facultatif : Les candidatures peuvent être accompagnées d'un maximum de deux lettres de recommandation

DIRECTIVES GÉNÉRALES CONCERNANT LES ŒUVRES PROPOSÉES

Toutes les œuvres proposées doivent respecter les directives suivantes pour être prises en considération par le jury. Toute œuvre ne respectant pas ces directives sera inadmissible.

- Les candidatures doivent porter sur de nouvelles œuvres non encore composées (l'œuvre ne peut pas être achevée au moment de la candidature).
- Les œuvres proposées doivent être d'une durée de quinze (15) minutes au minimum et de vingt (20) minutes au maximum.
- Les œuvres proposées peuvent être écrites pour les forces musicales du Chœur de l'OSM :
  - SATB jusqu'à quarante-huit (48) choristes, douze (12) choristes par section;
  - un maximum de trois (3) divisi par section; et
  - Les solos des choristes sont autorisés jusqu'à seize (16) mesures par section.
- De plus, les œuvres proposées peuvent inclure :
  - jusqu'à quatre (4) instruments et/ou solistes supplémentaires (vocaux et/ou instrumentaux); et
  - des médias numériques préenregistrés.
- Les œuvres proposées ne doivent pas être composées pour plus de cinquante-deux (52) musiciens.

LE COMPOSITEUR LAURÉAT DE LA COMMANDE AZRIELI DE MUSIQUE CANADIENNE S'ENGAGE À :

- composer l'œuvre proposée durant la période allouée entre l'annonce du lauréat de la Commande et la date limite de soumission de la partition et des parties à l'Orchestre symphonique de Montréal en vue du Concert gala des PAM ;
- communiquer périodiquement au responsable des initiatives musicales, artistiques et culturelles, notamment en identifiant toute modification notable apportée à la proposition originale lors du processus de composition; ces éventuelles modifications devront être dûment abordées et traitées ;
- accepter que son œuvre soit interprétée en première à l'occasion du Concert gala des PAM, ainsi que de deux concerts internationaux subséquents, et qu'elle fasse l'objet d'un enregistrement audio professionnel pour une future diffusion commerciale ;
- être présent (physiquement ou virtuellement, selon les circonstances) lors des répétitions et des représentations de l'œuvre primé ;
- accorder à la Fondation Azrieli le droit d'agir comme premier commissaire et, en tant que tel, de conserver les droits de la première représentation, ainsi que les droits du premier enregistrement ; et

- participer à des activités de sensibilisation, des ateliers, des conférences de presse, des entrevues avec les médias et d'autres événements promotionnels et éducatifs en lien avec les objectifs des Prix Azrieli de musique et leur mission de faire découvrir au grand public la pérennité et l'importance artistique des œuvres explorant la thématique retenue par le Prix.

LETTRES DE RECOMMANDATION (FACULTATIF)

Chaque candidat peut soumettre deux lettres de recommandation au maximum. Chaque lettre doit clairement mentionner le nom du candidat, comme indiqué ci-dessous :

« (Nom du candidat) Lettre de recommandation, Commande Azrieli de musique canadienne »

Toutes les lettres de recommandation doivent être soumises via le portail de demandes en ligne des PAM au https://azrielifoundation.getacceptd.com.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS POUR QU'UNE CANDIDATURE SOIT ACCEPTÉE

Outre les directives et conditions détaillées ci-dessus, les jurys des PAM ont souhaité partager les considérations qui suivent afin que chaque compositeur accroisse ses chances de voir sa candidature acceptée :

1. Ne vous posez pas la question de savoir si vous êtes (ou n'êtes pas) canadien lorsque vous envisagez de proposer une œuvre en vue des Prix Azrieli. Nous encourageons tout compositeur, sans égard à sa confession religieuse, ses origines et ses communautés, à employer ses talents, sa créativité et sa musicalité pour formuler une réponse musicale au thème du Prix. En vérité, la Fondation espère que les PAM deviendront un vecteur de compréhension profonde en offrant aux créateurs l'occasion de se pencher sur ce qu'est – et ce que peut être – la musique canadienne.
2. Prenez bien connaissance des directives fournies lorsque vous abordez les réflexions sur ce qui constitue la musique canadienne. Les candidatures retenues seront celles qui suggèrent une réponse à la fois féconde, appropriée et convaincante à cette réflexion. Nous invitons les compositeurs à repousser les limites de leur créativité, de leur curiosité et de leur réflexion en quête de réponses potentielles. Les œuvres soumises doivent également donner lieu à une réflexion plus approfondie, déterminée et consciente portant sur les valeurs et les expériences canadiennes. Il s'agit d'aller au-delà des simples représentations de personnes ou de sujets canadiens, ou du simple recours à des matériaux musicaux profanes, sacrés ou traditionnels canadiens. Nous sommes à la recherche de propositions à la fois authentiques, originales, honnêtes et convaincantes.
3. Tous les éléments de la candidature doivent aspirer à un équilibre conceptuel et musical. S'ils sont accompagnés d'une proposition et de notes explicatives sans substance ou n'ayant pas fait l'objet de recherches approfondies, les échantillons musicaux puissants et ravissants ne suffiront pas à convaincre le jury. L'inverse est également vrai : une proposition et des notes explicatives convaincantes ne compenseront pas des échantillons musicaux faibles. Les deux volets de la candidature doivent aller de pair.
4. Veuillez noter que la qualité des partitions et des enregistrements soumis déterminera en grande partie la capacité du jury à évaluer votre candidature. Assurez-vous que les partitions soient lisibles et que les enregistrements soient clairs et sans distorsion. Si la qualité de la partition ou du son est si médiocre qu'il est difficile de déterminer le produit artistique, cela aura un impact négatif sur l'évaluation.
5. Assurez-vous que le CV et les échantillons musicaux témoignent d'une capacité à composer en fonction des effectifs instrumentaux énoncés dans les directives (c'est-à-dire la musique de chœur pour voix mixtes jusqu'à 48 chanteurs plus quatre musiciens supplémentaires au maximum.)

PROCÉDURE ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Une fois reçues, les candidatures seront homologuées et examinées par notre personnel, qui s'assurera qu'elles sont admissibles et qu'elles contiennent toutes les informations requises.

Elles seront ensuite présélectionnées par une petite équipe composée du personnel de la Fondation et des membres du jury qui vérifieront si elles répondent avec pertinence aux thématiques propres aux différents prix. Une fois validée, chaque candidature répondant aux critères de présélection sera soumise au jury du Prix Azrieli de musique canadienne afin d'être évaluée.

Les membres du jury examineront et noteront les candidatures acceptées en se basant sur les critères suivants : la valeur artistique, la valeur technique, la pertinence thématique et la capacité à livrer. Ces critères seront évalués séparément, et une note totale sur 100 sera attribuée à chaque projet.

Valeur artistique (60 points)

Ce critère, le plus important dans l'évaluation de chaque candidature, est directement lié à la capacité avérée du compositeur à créer une musique originale de chœur de haute valeur artistique.

Le jury évaluera :

- le niveau de créativité des idées conceptuelles, formelles/structurelles et musicales propres à chaque candidature acceptée ;
- la capacité des extraits musicaux proposés à attirer l'attention de l'auditeur dans leur totalité ;
- le niveau d'authenticité et d'originalité émanant de l'expression artistique du compositeur ;
- la capacité du compositeur à travailler avec succès dans le format complexe de la musique de chœur (c'est-à-dire la musique pour voix mixtes, de 12 à 48 chanteurs, plus des instruments supplémentaires) ; et
- l'aptitude du compositeur à produire une œuvre musicale de grande qualité, à la fois originale et professionnelle, répondant aux critères des Prix Azrieli de musique 2024 en termes d'instrumentation et de durée.

Valeur technique (15 points)

Les membres du jury évalueront chaque candidature avec pour but de déterminer si l'utilisation de la forme, du rythme, de la mélodie, de l'harmonie, de la tonalité, de la texture, de la nuance et de l'orchestration est bien pensée. Ils se pencheront sur la façon dont ces éléments expriment ou soutiennent de manière positive l'objectif et les intentions du compositeur à l'égard de l'œuvre proposée.

Pertinence thématique (15 points)

Les membres du jury évalueront si l'œuvre proposée offre une réponse thématique et originale répondant aux objectifs poursuivis par les Prix Azrieli de musique. Pour ce faire, ils s'appuieront sur les définitions de ce que peut être la musique canadienne.

Capacité à livrer (10 points)

Les membres du jury évalueront les œuvres soumises aux concours de Commande suivant l'aptitude des compositeurs à mettre en œuvre le projet proposé.

Étant donné que l'œuvre proposée implique une commande et une représentation en avant-première, est-il réaliste de penser qu'elle sera menée à son terme avec succès ? Le compositeur fait-il preuve d'une expérience suffisante pour convaincre le jury qu'il sera en mesure de soumettre une œuvre de haute qualité artistique et technique dans les délais alloués ? Les projets répondant à ces exigences seront retenus pour la suite du concours.

Toutes les décisions prises par les jurys des PAM sont définitives et non négociables.
Il n'y a aucun processus d'appel.

QU'EST-CE QUE LA MUSIQUE CANADIENNE ?

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

Dans le cadre de ses Prix de musique, la Fondation Azrieli aborde de façon aussi exhaustive que possible la notion de « musique canadienne ». Elle prend en compte le riche tissu multiculturel de ce pays, lié par une diversité de langues, de religions, de traditions sociales, d'histoires, de géographies et d'expressions culturelles, comprenant toutes les musiques qui se sont ancrées à l'intérieur de ses frontières.

De concert avec une exploration de la musique canadienne en tant que reflet de la grande diversité d'histoires, de coutumes et de traditions qui compose notre pays, la Fondation invite les candidats à considérer une conception dynamique et progressive de ce qui constitue l'esprit canadien. Nous encourageons donc les compositeurs à explorer des thèmes et des contenus issus de la vie contemporaine au Canada et des expériences qui expriment non seulement des préoccupations historiques et actuelles, mais aussi nos aspirations futures.

Par exemple, la musique canadienne peut incorporer les éléments suivants tels qu'ils se trouvent à l'intérieur des frontières du Canada :

- des matériaux musicaux traditionnellement perçus comme appartenant à une communauté, une région ou une culture données ;
- des matériaux musicaux sacrés ou profanes ;
- des sujets, des événements, des personnages ou des thèmes historiques, ou encore des légendes populaires;
- des rites, des pratiques, des traditions, des textes et/ou des symboles religieux ;
- des langues et/ou des dialectes ;
- des textes culturels ou appartenant à la littérature (p. ex., prose, poésie ou écriture théâtrale) ;
- d'autres modes d'expression culturelle tels que la danse et le mouvement, le théâtre et les arts de la parole, la mode et les habitudes vestimentaires, ou encore les pratiques culinaires ;
- des représentations musicales de paysages, de l'héritage architectural et de scènes de la vie quotidienne ;
- des idées ou des concepts reflétant des spécificités culturelles ; et/ou
- des expressions d'une commémoration, d'une célébration, d'une cérémonie ou d'une autre occasion importante.